



COFIDUR



LE MONDE DE L'ELECTRONIQUE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

Sommaire

• Attestation du responsable.....	2
• Comptes consolidés.....	3
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	20
• Comptes sociaux.....	22
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	30
• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées...	32
• Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées.....	34
• Rapport de gestion.....	36
• Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2016.....	50



**Société anonyme au capital de 2.707.430,25 euros
Divisé en 7.735.515 actions de 0,35 euro chacune
Siège social : 14 Rue du Viaduc
94130 Nogent sur Marne
682 038 385 RCS Créteil**

**Tél : 01 48 72 21 63
Fax : 01 48 72 02 96**

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 36, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général,

Henri TRANDUC

COMPTES CONSOLIDES

BILAN

BILAN CONSOLIDE ACTIF En milliers d'euros	Note	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14
Ecarts d'acquisition		-	-	-
Immobilisations incorporelles	6.1	187	108	92
Immobilisations corporelles	6.2	4 814	4 660	5 094
Immobilisations financières	6.3	117	122	109
Titres mis en équivalence		-		-
ACTIF IMMOBILISE		5 118	4 890	5 295
Stocks et en-cours	6.4	12 834	13 039	10 062
Clients et comptes rattachés	6.5	19 765	21 016	21 852
Autres créances et comptes de régularisation	6.6	3 684	2 839	2 630
Valeurs mobilières de placement	6.7	990	2 492	2 492
Disponibilités	6.7	8 039	5 958	6 406
ACTIF CIRCULANT		45 312	45 344	43 445
TOTAL DE L'ACTIF		50 430	50 234	48 740

BILAN CONSOLIDE PASSIF En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capital		2 707	2 707	2 707
Primes d'émission		1 375	1 375	1 375
Réserves consolidées		15 704	14 490	12 651
Résultat consolidé		1 791	1 997	2 148
Autres		-	-12	- 24
CAPITAUX PROPRES	6.8	21 577	20 558	18 857
<i>Dont :</i>				
<i>Intérêt minoritaires</i>		-	474	416
<i>Capitaux propres Part du Groupe</i>		21 577	20 084	18 441
Provisions pour risques et charges	6.9	3 754	3 469	3 865
Emprunt Obligataire Convertible	6.10	300	306	305
Emprunts bancaires, crédits baux et trésorerie passive	6.11	5 504	8 614	7 478
Fournisseurs et comptes rattachés		11 697	10 031	9 630
Autres dettes et comptes de régularisation	6.12	7 595	7 257	8 605
PROVISIONS ET DETTES		28 853	29 676	29 883
TOTAL DU PASSIF		50 430	50 234	48 740

COMPTES CONSOLIDES

RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Chiffre d'affaires	5.1	87 754	78 397	84 985
Variation des stocks de produits en cours et finis		69	308	- 1 270
Autres produits d'exploitation	5.2	1 972	2 122	2 638
Achats consommés	5.3	- 55 113	- 48 137	-52 131
Charges de personnel	5.4	- 18 238	- 18 408	- 19 110
Autres charges d'exploitation	5.5	- 9 660	- 7 324	- 6 908
Impôts et taxes	5.6	- 1 160	- 1 146	- 1 347
Dotations aux amortissements et provisions	5.7	- 2 931	- 2 576	- 4 275
Résultat d'exploitation		2 693	3 236	2 582
Résultat financier	5.8	- 47	- 440	- 480
Résultat courant des entreprises intégrées		2 646	2 796	2 102
Résultat exceptionnel	5.9	- 131	- 151	74
Impôts sur les résultats	5.10	- 724	- 648	-29
Résultat net		1 791	1 997	2 148
Dont part du groupe		1 791	1 938	2 084
Dont part des intérêts minoritaires		-	59	64
Résultat par action				
- Résultat de base par action	8	0.23	0.25	0.27
- Résultat dilué par action	8	0.23	0.25	0.27

COMPTES CONSOLIDES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat Consolidé	Actions Propres (1)	TOTAL Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux Propres Part Groupe
Capitaux propres au 31/12/2012	2 725	1 375	7 816	2 233	-14	14 137	293	13 842
Affectation du résultat 31/12/2012			2 233	- 2 233		-		
Dividendes			-308			-308		-308
Contrat de liquidité			9		2	11		11
Annulation d'actions d'autocontrôle	- 18		-22			-40		-40
Résultat net de l'exercice				3 231		3 231	59	3 172
Capitaux propres au 31/12/2013	2 707	1 375	9 728	3 231	-12	17 029	352	16 677
Affectation du résultat 31/12/2013			3 231	- 3 231		-		
Dividendes			-308			-308		-308
Contrat de liquidité					- 12	-12		-12
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				2 148		2 148	64	2 084
Capitaux propres au 31/12/2014	2 707	1 375	12 651	2 148	-24	18 857	416	18 442
Affectation du résultat 31/12/2014			2 148	- 2 148		-		
Dividendes (2)			-309			-309		-309
Contrat de liquidité					12	12		12
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Résultat net de l'exercice				1 997		1 997	59	1 938
Capitaux propres au 31/12/2015	2 707	1 375	14 490	1 997	- 12	20 558	474	20 084
Affectation du résultat 31/12/2015			1 997	- 1 997		-		
Dividendes (2)			- 309			- 309		- 309
Contrat de liquidité			10		1	11		11
Annulation d'actions d'autocontrôle								
Rachat d'une participation minoritaire			- 474			- 474	- 474	-
Résultat net de l'exercice				1 791		1 791	-	1 791
Capitaux propres au 31/12/2016	2 707	1 375	15 714	1 791	- 11	21 577	0	21 577

(1) Les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cessions des actions sont imputés directement en augmentation de capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

(2) L'assemblée générale du 31 mai 2016 a décidé la distribution d'un dividende de 0.04€ par action

COMPTES CONSOLIDES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Au 31/12/16	Au 31/12/15	Au 31/12/14
Résultat net des sociétés intégrées	1 791	1 997	2 148
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 748	1 055	2 074
- Plus ou moins values de cession	-	-	- 6
- Impôts différés	133	75	- 673
- Autres produits et charges calculés	-	- 303	54
- Subventions virées au résultat	-39	- 39	
Marge brute d'autofinancement	3 633	2 785	3 597
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 525	- 3 421	111
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 158	- 636	3 708
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 161	- 96	- 68
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 1 405	- 533	- 2 454
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	439	6
- Acquisition d'immobilisations financières	- 501	- 11	- 50
- Cessions d'immobilisations financières	16	-	5
- Incidence des variations de périmètre	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 2 050	- 201	- 2 560
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 309	- 309	- 309
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
- Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
- Variation des autres fonds propres	-	-	-
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts	198	600	2 058
- Remboursements d'emprunts	- 1 501	- 1 467	- 1 366
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 1 612	- 1 175	383
VARIATION DE TRESORERIE	2 496	- 2 012	1 531
- Trésorerie d'ouverture	6 534	8 546	7 014
- Trésorerie de clôture	9 030	6 534	8 546
Détail de la trésorerie de clôture :			
Valeurs mobilières (SICAV de trésorerie)	990	2 492	2 492
Disponibilités	8 040	5 959	6 407
Concours bancaires		-	- 11
Lignes de financement sur stocks		-	-
Effets escomptés non échus, créances affacturées ou cédées en Dailly	-	- 1 917	- 342
TRESORERIE A LA CLOTURE	9 030	6 534	8 546

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1. PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE ALTERNEXT (Code ISIN FR 0000054629-ALCOF).

Les comptes consolidés de la période ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA du 6 avril 2017.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis en normes françaises et conformément au règlement CRC 99-02

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Les méthodes préférentielles ont été retenues à l'exception du traitement des pertes et gains de change latents. De ce fait, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont pas constatés en résultat. Le cas échéant, les provisions pour pertes de change sont également maintenues au bilan. L'incidence de la non-application de cette méthode est la suivante :

	Incidence sur les capitaux propres d'ouverture (1)	Incidence sur le résultat de l'exercice	Incidence sur les capitaux propres de clôture
Ecart de conversion Actif	+ 88	+ 68	+ 156
Ecart de conversion Passif	- 201	- 112	- 313
Provisions pour pertes de change	-	- 68	- 68
Impôts différés	+ 37	+ 37	+ 74
Incidence nette	- 76	- 75	- 151

(1) Cumul des incidences sur le résultat depuis l'exercice de première application du règlement CRC 99-02 (2012)

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM/ADRESSE/ACTIVITE/N° SIREN	% DETENTION AU 31/12/16	Méthode de consolidation	% DETENTION AU 31/12/15
COFIDUR SA (société mère du groupe – Holding animatrice) - 14 Rue du Viaduc 94130 - NOGENT-SUR-MARNE SIREN : 682 038 385 00048	100.00%	Intégration globale	100.00%
COFIDUR EMS SA (Montage de cartes et intégration) - 79 Rue Saint Mélaïne - BP 60435 - 53004 - LAVAL Cedex SIREN : 348 552 415 00070 - Z.I. de Périgueux-Boulazac - Rue Firmin Bouvier - 24 759 BOULAZAC cedex SIREN : 348 552 415 00104	100.00%	Intégration globale	97.03%

(1) Au cours du premier semestre, la société COFIDUR SA a acquis, pour 500 K€, une participation complémentaire de 2.97% de sa filiale COFIDUR EMS et détient 100% du capital à la clôture de l'exercice.

NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

En milliers d'euros	France	UE	USA	Autres	Total
31/12/2016	72 188	12 500	0	3 066	87 754
31/12/2015	62 170	14 054	0	2 173	78 397
31/12/2014	72 130	10 990	0	1 865	84 985
31/12/2013	71 272	6 488	0	4 299	82 059

NOTE 5. COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffres d'affaires et résultats consolidés des sociétés intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015
COFIDUR EMS	87 754	78 397	2 731	3 276	2 638	2 782	1 797	1978
COFIDUR -SA	1 750	1 750	- 37	- 40	8	14	- 7	19
Elimination	- 1 750	- 1 750	-	-	-	-	-	-
Groupe	87 754	78 397	2 693	3 236	2 646	2 796	1 791	1 997

5.2 Autres produits d'exploitation

	12/2016	12/2015	12/2014
Reprises de provisions sur valeurs d'exploitation (1)	888	955	2 149
Reprises sur provisions pour risques et charges	493	784	391
Reprises de provisions sur créances	312	103	3
Produits divers de gestion courante	194	178	24
Transferts de charges	41	57	57
Subvention exploitation	45	45	14
Total	1 972	2 122	2 638

(1) Les dotations et reprises de provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaires et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebus de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks lors de la sortie des composants.

5.3 Achats consommés

	12/2016	12/2015	12/2014
Achats de matières premières	- 53 725	- 49 616	- 48 299
Variation de stocks matières	- 315	2 307	- 2 724
Sous-traitance achats	- 1 073	- 827	- 1 108
Total	- 55 113	- 48 137	- 52 131

5.4 Charges de personnel

	12/2016	12/2015	12/2014
Charges de personnel	- 13 352	- 13 419	- 13 787
Charges sociales	- 5 464	- 5 552	- 5 805
Participation des salariés	- 56	- 88	- 193
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) (1)	634	651	675
Total	- 18 238	-18 408	- 19 110

(1) Le crédit d'impôt est égal à 6% des rémunérations inférieures à 2.5 SMIC.

5.5 Autres charges d'exploitation

	12/2016	12/2015	Variation 2015-2016	12/2014
Personnels Intérimaires	- 3 245	- 1 998	+ 1 247	- 1 522
Achats de consommables	- 1 465	- 1 320	+ 145	- 1 246
Locations	- 809	- 809	-	- 927
Entretien et réparations	- 657	- 569	+ 88	- 643
Transports	- 886	- 698	+ 188	- 632
Sous-traitance	- 795	- 584	+ 211	- 518
Assurances	- 458	- 354	+ 104	- 396
Honoraires	- 356	- 328	+ 28	- 325
Missions réceptions	- 289	- 237	+ 52	- 251
Frais bancaires	- 127	- 97	+ 30	- 108
Frais de télécommunication	- 90	- 91	- 1	- 92
Publicité	- 44	- 65	- 21	- 37
Redevances logiciels	- 23	- 21	+ 2	- 21
Autres frais et charges	- 152	- 153	- 1	- 190
Pertes sur créances irrécouvrables	- 264	-	+ 264	-
Total	- 9 660	- 7 324	+ 2 336	- 6 908

5.6 Impôts et taxes

	12/2016	12/2015	12/2014
Contribution économique territoriale (CVAE)	- 263	- 239	- 236
Contribution économique territoriale (CFE)	- 263	- 357	- 395
Formation Professionnelle	- 290	- 267	- 289
Taxe Apprentissage	- 98	- 75	- 99
Organic	- 108	- 91	- 139
Taxe foncière	-	- 6	- 6
Effort construction	- 52	- 39	- 62
Droits enregistrement	- 15	- 10	- 68
Droits de douane	- 44	- 40	- 25
Autres Taxes	- 27	- 22	- 28
Total	- 1 160	- 1 146	- 1 347

5.7 Dotation aux amortissements et provisions

	12/2016	12/2015	12/2014
Immobilisations incorporelles	- 108	- 81	- 63
Immobilisations corporelles	- 1 034	- 901	- 731
Immobilisations en crédits bail (matériel)	- 197	- 345	- 372
Immobilisations en crédits bail (construction)	- 125	- 125	- 125
Sous total dotations aux amortissements	- 1464	- 1 452	- 1 291
Provisions sur actifs circulants (stocks)	- 846	- 594	- 1 358
Provisions sur actifs circulants (clients)	- 45	- 22	- 356
Risques et charges exploitation	- 218	- 346	- 715
Indemnités de départ à la retraite	- 358	- 162	- 555
Sous total dotations aux provisions	- 1 467	- 1 124	- 2 984
Total dotations aux amortissements et provisions	- 2 931	- 2 576	- 4 275

5.8 Résultat financier

	12/2016	12/2015	12/2014
Produits de placement de trésorerie	22	25	26
Intérêts sur emprunts	- 43	- 44	- 37
Intérêts sur crédits baux	- 138	- 171	- 207
Intérêts liés au financement du BFR	- 1	- 31	- 77
Gains de change	430	312	655
Pertes de change	- 250	- 540	- 849
Provisions pour pertes de change	- 68	-	-
Autres produits et charges	-	9	9
Résultat financier	- 47	- 440	- 480

5.9 Résultat Exceptionnel

	12/2016	12/2015	12/2014
Rachats d'obligations convertibles	4	-	-
Litiges commerciaux	-	- 153	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	- 89	-
Cession d'immobilisations	-	-	6
Coûts d'harmonisation des garanties prévoyance aux salariés	-	-	-
Litiges sociaux	- 134	91	92
Autres produits et charges exceptionnelles	- 1	-	-24
Résultat exceptionnel	- 131	- 151	74

5.10 Charges d'impôts sur les sociétés

		12/2016	12/2015	12/2014
Impôts sociaux	(Note 5.11)	- 592	- 574	-701
Impôts différés		- 132	- 74	672
Impôts consolidés		- 724	- 648	- 29

5.11 Taux effectif d'imposition

Les sociétés COFIDUR EMS et COFIDUR SA ont opté pour la sortie du régime de l'intégration fiscale et sont imposées séparément à compter de l'exercice 2016.

Le tableau suivant permet de recouper le résultat consolidé, les résultats sociaux, la base taxable et le taux « effectif » d'imposition :

GROUPE FISCAL COFIDUR		Total
Résultats nets consolidés		1 791
Retraitements de consolidation		- 364
Cumul des résultats nets des comptes sociaux		1 427
Charges d'impôts constatées par les sociétés intégrées		582
Contribution additionnelle sur versement de dividendes		9
Autres retraitements fiscaux		- 211
Résultats taxables au taux courant		1 807
Taux d'impôt applicable au groupe intégré		33,33%
Impôt théorique		602
Utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs		- 20
Contribution additionnelle sur dividendes		9
Charge d'impôt constatée	(Note 5.10)	591
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de l'exercice 2016	(Note 5.4)	-620
Charge d'impôt exigible		0
Résultats nets sociaux avant impôt		2018
Charges d'impôts constatées		592
Taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt		29,34 %
Déficits d'ensemble du groupe intégré		0
Déficits antérieurs à l'intégration et reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA	(1)	3 941
Solde des crédits d'impôts (CICE) restant à imputer sur les résultats de COFIDUR SA		75
Solde des crédits d'impôts (CICE) restant à imputer sur les résultats		52

(1) Hors évènements non anticipés à ce jour, les prévisions de résultats à trois ans de la holding sont proches de l'équilibre. En conséquence, les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été activés.

NOTE 6. BILAN

6.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont essentiellement constituées de logiciels amortis linéairement sur 3 ans.

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Logiciels	883	161	- 13	1 031
Fonds de commerce	80	-	- 80	-
Valeurs brutes	963	161	- 93	1 031
Amortissements	856	82	- 93	844
Valeurs nettes	108	79	-	187

6.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables :

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

En année	
Constructions	(1) 10 – 20
Agencements et installations	10 -15
Matériels et outillages	3-8
Matériels informatiques	3- 5
Matériels de transports	3-5

(1) Les amortissements des biens immobiliers sont calculés linéairement après déduction d'une valeur résiduelle estimée.

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée

Actifs immobilisés :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Terrain	16	-	-	16
Terrain en C.B.	243	-	-	243
Construction	88	-	-	88
Construction en C.B.	1 875	-	-	1 875
Matériel Industriel	13 962	856	- 23	14 795
Matériel Industriel en C.B.	990	105	- 550	544
Installation Agencement	1 369	52	- 5	1 416
Matériel de Transport	37	-	-	37
Matériel de Bureau	666	112	-	779
Mobilier	303	14	-	317
Immobilisation en cours	19	389	- 19	389
Valeurs brutes	19 568	1 528	- 598	20 499
Amortissements	14 908	1 356	- 578	15 685
Valeurs nettes	4 660	172	- 18	4 814

Information sur les Crédits Baux :

Nature du bien	Valeur d'origine	Prix cession (lease back)	Valeur nette Comptable	Emprunts restant à Clôture la			Total	Valeur de Rachat
				- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans		
Matériels Industriels	1 945		435	108	327	-	435	11
Bâtiments Industriels	2 118	6 523	1 285	699	2 078	-	2 777	0

6.3 Immobilisations financières

	12/2016	12/2015	12/2014
Dépôts et cautionnements	76	93	92
Contrat de liquidité (1)	41	29	17
Total	117	122	109

(1) Au cours de l'exercice et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 161 643 actions et en a cédé 167 292. Au 31 décembre, la société détenait 5 733 actions propres. Ces titres ont été enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. L'en cours espèces restant est classé dans les immobilisations financières pour 41 K€.

6.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de composants et matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). La valorisation des encours de production intègre, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

	12/2016 Valeurs Brutes	12/2016 Provisions	12/2016 Valeurs Nettes	12/2015 Valeurs Nettes	12/2014 Valeurs Nettes
Matières premières	10 760	3 119	7 641	7 913	5 272
En cours	4 809		4 809	4 667	4 443
Produits finis	502	118	384	460	347
Total	16 071	3 236	12 834	13 040	10 062

6.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être recouvrée en totalité.

Les cessions de créances professionnelles effectuées dans le cadre de la loi Dailly ou de contrats d'affacturages sont traitées comme des opérations de financement puisque le groupe estime conserver la majorité des risques attachés à ces créances. De ce fait, elles sont reclassées en créances clients à l'actif et en trésorerie passive pour le même montant.

	12/2016 Valeurs Brutes	12/2016 Valeurs Nettes	12/2015 Valeurs Nettes	12/2014 Valeurs Nettes
Créances clients	19 657	19 485	18 819	20 767
Créances cédées en Dailly	-	-	-	-
Créances affacturées (Note 2.7 et 7.7)	-	-	1 917	342
Dépôts de garantie sur affacturage	280	280	280	744
Total	19 937	19 765	21 016	21 853

6.6 Autres créances et comptes de régularisation

	12/2016	12/2015	12/2014
Créances sociales et fiscales diverses (1)	1 537	1 176	770
Charges constatées d'avance (2)	255	258	258
Créance impôts société (3)	879	261	472
Impôts différés actifs (4)	756	889	964
Fournisseurs débiteurs	-	-	92
Avances versées sur commandes	144	211	10
Débiteurs divers	45	39	-
Ecarts de conversion actifs	68	5	63
Total	3 684	2 839	2 630

(1) Il s'agit essentiellement de créance de TVA (Provisions sur factures non parvenues, crédits et TVA sur biens et services) pour

1 270K€

(2) Elles sont essentiellement constituées d'achats de matières et consommables ainsi que des redevances de crédits-baux réglées d'avance.

(3) Contrairement à l'exercice précédent, les créances d'IS correspondants au CICE n'ont pas été compensées avec l'IS due au titre de l'exercice 2016 (582 K€ en note 6.12)

(4) Les impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

	12/2016 ACTIF	12/2015 ACTIF	12/2014 ACTIF
Provisions pour départs à la retraite	653	758	814
Autres décalages temporaires	103	131	150
Total net	756	889	964

La loi de finance du 29 décembre 2016 a adopté une réduction du taux d'IS qui s'élèvera à 28% en 2019 pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 M€ et inférieur à 1Md€.

S'agissant d'engagements à long terme, ce taux a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite.

Les autres décalages temporaires qui se renverseront, pour l'essentiel, en 2017 sont fiscalisés au taux de 33.33%

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres ont des échéances inférieures à 1 an

6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	12/2016	12/2015	12/2014
Disponibilités	8 039	5 958	6 406
Valeurs mobilières de placement	990	2 492	2 492
Trésorerie présentée à l'actif du bilan (1)	9 029	8 450	8 898
Comptes bancaires créditeurs	-	-	- 11
Lignes de financement sur stocks	-	-	-
Créances cédées en dailly	-	-	-
Créances affacturées	-	- 1 917	- 342
Trésorerie passive (NOTE 7.11) (2)	-	- 1 917	- 352
Trésorerie nette	9 029	6 533	8 546

(1) La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur

(2) Les éléments constitutifs de la trésorerie passive (cessions de créances et concours bancaires) sont inscrits au passif du bilan en Emprunts et dettes financières

6.8 Capital social

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, l'assemblée générale mixte du 31 mai 2016 a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions et délégué ses pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à leur annulation.

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été acquise en vue d'être annulée et l'intégralité des transactions effectuées l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, Le capital social s'élève à 2.707 430,25 € divisé en 7.735.515 actions de 0.35€ d nominal.

6.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En Milliers €	12/2015	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants repris Non utilisés	Ecarts Actuariels	12/2016
Provisions pour départs à la retraite (1)	2 273	232	- 262	- 33	126	2 336
Garanties et services après ventes	342	219	- 155	-	-	405
Litiges sociaux	109	177	- 27	- 60	-	199
Prévoyance (couts de mise en place)	178	-	-	-	-	178
Litiges commerciaux	565	-	-	-	-	565
Provisions pour pertes de change	-	68	-	-	-	68
Total	3 469	651	- 400	- 93	126	3 754

(1) Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (1.31%)
- Un taux moyen de revalorisation des salaires (1%)
- Des taux de rotation du personnel par catégories de salariés (2 % et 4 %)
- Des charges sociales au taux de 42 % des indemnités brutes de départs

Le groupe comptabilise la totalité des écarts actuariels en résultat.

Evolution des engagements sur l'exercice :

En Milliers €	12/2016
Solde à l'ouverture	2 273
Droits acquis	202
Charges d'intérêts	30
Reprises de provisions liées à des départs en retraite	- 262
Autres reprise de provisions (départs pour autres motifs)	- 33
Ecart actuariels - Variation du taux IBBOX	126
Solde à la clôture	2 336

Sensibilité de la provision à la variation des hypothèses retenues :

Paramètre	Hypothèse de variation	Sens	Incidence de la variation (1)	Sens	Incidence de la variation (2)
Taux d'actualisation (IBBOX)	1%	Baisse	+ 9 à 10% (2)	Hausse	- 9 à 10%
Taux de revalorisation des salaires	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Taux de rotation du personnel	1%	Baisse	- 9 à 10%	Hausse	+ 9 à 10%
Agés de départ à la retraite	2 ans	Augmentation	+ 6 à 8%	Diminution	- 6 à 8%

(1) En pourcentage du montant total de la provision.

(2) En l'absence de variation des autres paramètres, la hausse de l'IBBOX (1.31% contre 2.03% au 31 décembre 2015) a eu pour incidence une dotation aux provisions de 126 K€ sur l'exercice.

Incidences de la variation du taux IBBOX sur les résultats :

Périodes	30/12/2016 Exercice	30/12/2015 Exercice	31/12/2014 Exercice
Taux IBBOX	1.31%	2.03%	1.49%
Incidence de la variation sur le résultat d'exploitation	- 126	+ 100	- 363
Impôts différés	35	- 33	+ 121
Incidence de la variation sur le résultat net	- 91	+ 67	- 242

Dans le cadre des régimes à cotisations définies (régime générale et retraites complémentaires) le groupe n'a pas d'autre obligation que le versement des primes qui ont été comptabilisées dans le résultat de l'exercice.

6.10 Emprunt obligataire convertible

L'emprunt est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024 soit 305 K€

Le tableau suivant résume l'historique des rachats et conversions :

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2015	- 386 671	- 17 986
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 9 528
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/2004		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2014 versables « in fine »		3
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2015	8 210	305
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2016	171	- 5
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2016	8 039	300

Echéance, intérêts, amortissement	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> • par rachats en bourse et offres publiques ; • lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; • lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 1 obligation

6.11 Emprunts et dettes financières par échéances

En Milliers €		12/2016	12/2015	12/2014
Emprunts bancaires	Echéance à moins d'un an	711	459	485
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à moins d'un an	808	842	992
Sous total part à moins d'un an		1 519	1 301	1 477
Emprunts bancaires	Echéance à deux – cinq ans	1 583	2 161	2 103
Emprunts bancaires	Echéance à plus de cinq ans	-	100	-
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à deux – cinq ans	2 402	3 136	2 959
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à plus de cinq ans	-	-	585
Sous total part à plus d'un an		3 985	5 397	5 647
Trésorerie passive		-	1 917	353
Emprunts et dettes financières		5 504	8 614	7 478

6.12 Autres dettes et comptes de régularisation

	12/2016	12/2015	12/2014
Avances sur commandes	1 814	1 905	2 154
Dettes fiscales et sociales	4 961	5 124	5 866
Impôts société	582	-	-
Autres dettes	10	12	449
Produits constatés d'avance	116	141	55
Ecarts de conversion passif	112	75	81
Total	7 595	7 257	8 605

Les dettes fournisseurs et autres ont des échéances inférieures à 1 an

NOTE 7. EFFECTIFS

	12/2016	12/2015	12/2014
Cadres	80	80	80
Etam	138	137	140
Ouvriers	257	262	274
Total	475	479	494

NOTE 8. RESULTATS PAR ACTION

En Euros	Résultat de base	Résultat dilué
Résultat groupe	1 790 751	1 790 751
Obligations convertibles – Charges financières constatées		230
Résultat groupe retraité (numérateur du calcul) (a)	1 790 751	1 790 981
Nombre d'action en circulation à l'ouverture de l'exercice	7 735 515	7 735 515
Incidence des rachats et annulations d'actions	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 735 515	7 735 515
Emission potentielle d'action par conversion d'obligations		8 039
Nombre d'action retraité (dénominateur du calcul) (b)	7 735 515	7 743 554
Résultat par action (a)/(b)	0.23	0.23

NOTE 9. REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DONNES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice s'élèvent à 7 000 €.

Au titre de contrats de travail antérieurs à leurs nominations, le montant brut des rémunérations pris en charge par la société COFIDUR SA pour les deux membres salariés du Conseil d'Administration est de 290 540 € pour l'exercice 2016.

Le montant des engagements provisionnés pour leurs indemnités de départs en retraite s'élève à 151 K€

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

NOTE 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les rémunérations et engagements données aux organes de direction sont décrits en note 9

A la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 11. AUTRES ENGAGEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES

- Engagements donnés en garantie de financements portant sur des biens immobilisés

	12/2016 Risques à la clôture (1)	12/2015 Risques à la clôture (1)	12/2014 Risques à la clôture (1)
Garanties données par COFIDUR SA à sa filiale au profit d'organismes financiers	2 279	2 573	2 875
Garanties données par COFIDUR EMS sur des matériels	415	574	808
Garanties données par COFIDUR EMS sur des fonds de commerce	-	-	-
Total	2 694	3 147	3 683

(1) Montants des redevances, loyers et annuités restant à rembourser

NOTE 12. FACTEURS DE RISQUE

12.1 Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées de comptes à terme
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

12.2 Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises. A la clôture de l'exercice, ces lignes n'étaient pas utilisées.

12.3 Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe à court et moyen terme puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Commissariat aux comptes								
- Emetteur	22.3	22.3	100%	100%	22.3	22,3	100%	100%
- Filiale intégrée globalement	92.4	91.0	100%	100%	0	0	-	-
- Autres diligences								
TOTAL	114.7	113.3	100%	100%	22.3	22,3	100%	100%

NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

EXPONENS

Conseil & Expertise

20, rue Brunel
75017 Paris

S.A.S au capital de € 5 200.00

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1 /2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme

RCS CRETEIL B 682 038 385

14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofidur S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Sophie Duval

COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF en milliers d'euros	MONTANTS BRUTS	AMORT. PROVISIONS	2016	2015	2014
Immobilisations incorporelles	13	13	-	-	-
Immobilisations corporelles	193	159	34	29	31
Titres de participation	6 713	-	6 713	6 213	6 213
Titres détenus en autocontrôle	52	-	52	51	40
Autres immobilisations financières	24	-	24	24	24
ACTIF IMMOBILISE	6 994	172	6 822	6 317	6 308
Clients et comptes rattachés	525	-	525	525	525
Autres créances	1 330	-	1 330	1 652	1 958
Valeurs mobilières de placement	990	-	990	2 492	2 492
Disponibilités	1 774	-	1 774	787	732
Charges constatées d'avance	9	-	9	11	12
ACTIF CIRCULANT	4 629	-	4 629	5 467	5 718
TOTAL DE L'ACTIF	11 623	172	11 451	11 784	12 026

PASSIF en milliers d'euros	2016	2015	2014
Capital	2 707	2 707	2 707
Prime d'émission	1 375	1 375	1 375
Réserve légale	431	431	431
Réserves règlementées	122	122	122
Autres	2 862	2 862	2 862
Report à nouveau	3 208	3 459	3 741
Résultat de l'exercice	24	58	27
CAPITAUX PROPRES	10 729	11 014	11 265
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	300	306	305
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51	64	64
Dettes fiscales et sociales	372	400	392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
DETTES	722	770	762
TOTAL DU PASSIF	11 451	11 784	12 026

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	2016	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 750	1 750	1 750
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			
Achats matières premières, approvisionnements			
Autres achats, charges externes	- 442	- 440	- 449
Impôts et taxes et versements assimilés	- 46	- 44	- 49
Salaires et traitements	- 796	- 795	- 795
Charges sociales	- 469	- 456	- 479
Dotations amortissements sur immobilisations	- 6	- 5	- 13
Autres charges	- 8	- 8	- 6
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 17	2	- 41
Autres intérêts et produits assimilés	26	32	53
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	19	22	26
Dotations financières amortissements, provisions			
Intérêts et charges assimilées			- 1
RESULTAT FINANCIER	45	54	78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	28	56	36
Produits exceptionnels	9	18	8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 5	- 7	- 8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	11	0
Impôts sur les bénéfices	- 9	- 9	- 9
RESULTAT NET	24	58	27

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE ALTERNEXT (code ISIN FR 0000054629-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 6 avril 2017.

NOTE 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

NOTE 2. BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

En milliers €	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2016
Logiciels	13	-	-	13
Amortissements	13	-	-	13
Valeurs nettes	0	-	-	0

Les logiciels sont amortis sur 2 ou 3 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

Agencements et Aménagements	10 ans
Matériels de Transport	5 ans
Matériels de Bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En milliers €	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2016
Installations générales	75	5	- 4	76
Matériels de bureaux	45	5	-	50
Mobilier	66			66
Valeurs brutes	186	10	- 4	193
Amortissements	157	6	-4	159
Valeurs nettes	29	4	-	34

2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale.

En milliers €	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2016
Valeurs brutes (1)	6 213	500	-	6 713
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	6 213	-	-	6 713

Ils sont uniquement constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 100 % après acquisition, au cours du premier semestre 2016 et pour 500K€, d'une participation de 2.97% détenu par un actionnaire minoritaire.

2.4 Titres détenus en autocontrôle

En milliers €	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2016
Actions	22	291	303	10
Espèces	29	302	290	41
Valeurs brutes	51	593	593	51
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	51	593	593	51

Au cours de l'exercice 2016 et, dans le cadre d'un contrat de liquidité doté de 30 K€ en septembre 2011, CM-CIC Securities a acquis 161 643 actions et en a cédé 167 292. Au 31 décembre, la société détenait 5 733 actions propres. Ces titres ainsi que l'en cours espèces restant sont classés dans les immobilisations financières.

2.5 Autres immobilisations financières

En milliers €	31/12/2015	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2016
Dépôts versés	24	-	-	24
Provisions	0	-	-	0
Valeurs nettes	24	-	-	24

2.6 Créances Clients

Les créances clients sont exclusivement constituées des prestations rendues aux filiales et ont une échéance inférieure à 12 mois.

2.7 Autres créances

En milliers €	2016	2016	2015	2014
	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
- Compte courant COFIDUR EMS	1 225	1 225	1 361	1 770
- Etat Créance IS	75	75	91	
- Produits à recevoir (CICE) (1)	-	-	170	159
- Autres	30	30	30	28
Total	1 330	1 330	1 652	2 284

(1) Crédits d'impôt sur les rémunérations différés imputable lors de leurs versements par COFIDUR EMS

2.8 Valeurs mobilières de placement

Elles sont uniquement constituées de placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de pertes de valeur.

2.9 Capitaux propres

	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Total
Situation au 31/12/2014	2 707	1 375	3 416	3 742	27	11 265
Résultat N-1				27	- 27	-
Dividendes distribués				- 309		- 309
Résultat exercice					58	58
Situation au 31/12/2015	2 707	1 375	3 416	3 460	58	11 014
Résultat N-1				58	- 58	-
Dividendes distribués (1)				- 309		- 309
Résultat exercice					24	24
Situation au 31/12/2016	2 707	1 375	3 416	3 209	24	10 729

(1) L'assemblée générale du 31 mai 2016 a décidé la distribution d'un dividende de 0,04 euro par action.

En application de l'article L.225-209 du code de commerce les assemblées générales des 21 mai 2015 et 31 mai 2016 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à des annulations.

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été acquise en vue d'être annulée et l'intégralité des transactions effectuées l'ont été dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 2.707.430,25 divisé en 7.735.515 actions de 0.35€ nominal.

2.10 Emprunt obligataire convertible

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2015	- 386 671	- 15 792
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2014 versables « in fine »		3
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2015	8 210	305
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2016	171	- 6
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »		1
Emprunt obligataire convertible au 31/12/2016	8 039	300

Echéance, intérêts, amortissement et conversion	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> • par rachats en bourse et offres publiques ; • lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ; • lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 1 obligation

2.11 Autres dettes

En milliers €	31/12/16	31/12/15	31/12/14
- Dettes sociales et fiscales	372	400	392
- Autres dettes	-	-	-
Total	372	400	392

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à douze mois.

NOTE 3. COMPTE DE RESULTAT

3.1 Résultat financier

En milliers €	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Revenus des avances de trésorerie aux filiales	26	32	52
Revenus des valeurs mobilières de placement	19	22	26
Charges d'intérêts	-	-	- 1
Résultat financier	45	54	77

3.2 Résultat exceptionnel

En milliers €	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Produits de rachats des obligations convertibles	3	-	-
Bonis et malis sur cessions actions d'autocontrôle (contrat de liquidité)	1	18	8
Résultat Exceptionnel	4	18	8

3.3 Impôt sur les bénéfiques

Les sociétés COFIDUR et COFIDUR EMS ont opté pour la sortie du régime de l'intégration fiscale et sont imposées séparément à compter de l'exercice 2016.

COFIDUR SA a enregistré dans ses comptes une charge de 9 K€ qui correspond à la contribution additionnelle de 3% des dividendes distribués.

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 3941 K€.

3.4 Informations relatives aux entreprises liées

En milliers €	2016	Entreprises liées
Prestations de services	1 750	1 750
Produits financiers	46	26
Clients et comptes rattachés	525	525
Autres créances	1 330	1 225

NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif

	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Cadres	8	8	8
Employés	-	-	-
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	-	-
Total	8	8	8

4.2 Engagements hors bilan

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS:

	Montant initial en K€	Montant à la clôture en K€
Cautions données à des sociétés de crédit bail	4 337	2 279

- Engagements en matière de retraite

L'engagement au titre de l'indemnité de départ en retraite est de 308 K€. Il a été déterminé conformément au règlement CRC-99 et la convention collective de la métallurgie en intégrant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation financière : 1.31%
- Taux moyen de revalorisation des salaires : 1%
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Charges sociales : 42% des indemnités brutes de départs

- Engagements donnés aux dirigeants

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

4.3 Rémunérations globales et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les activités exercées par les mandataires sociaux pour le conseil d'administration ne font l'objet d'aucune rémunération.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 7 000 €.

Au titre des contrats de travail contractés antérieurement à leur nomination au conseil d'administration :

Le montant brut des rémunérations versées aux deux membres salariés du conseil d'administration et, pris en charges par la société COFIDUR SA, s'élève à 290 540 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

4.4 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et Participations	Capital	Réserves Report à nouveau avant affectation du résultat	Quête part du capital détenue en %	Valeur des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice.
				brute	provision	nette					
1 - Filiales + de 50% du capital détenu											
COFIDUR EMS	4 919		100.00	6 713		6 713	1 225	2 279	87 754	1 403	0
2 - Détention 10 à 50% du Capital											

NOTE 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

-NEANT-

NOTE 6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

EMS FINANCE
Rue Firmin Bouvier
Z.I. de Périgueux-Boulazac
24759 BOULAZAC CEDEX

EXPONENS

Conseil & Expertise
20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 5.200.00

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofidur S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le paragraphe intitulé « Participations » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation à la clôture de l'exercice. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation des titres retenue et sa correcte application à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié la concordance avec les comptes ou les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion
Paris et Paris-La Défense, 6 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Sophie Duval

**EXPONENS
Conseil & Expertise**

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 401.580

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA

Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention autorisée au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’assemblée générale en application des dispositions de l’article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l’assemblée générale

Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l’exécution de la convention suivante, déjà approuvées par l’assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Avec la société Cofidur EMS, filiale de votre société

Personnes concernées

MM. Henri Tranduc et Philippe Broussard, administrateurs

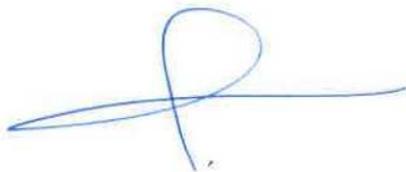
Nature et modalités

Votre société a conclu avec sa filiale une convention de prestations de services en vertu de laquelle elle fournit son assistance, notamment dans les domaines de la direction générale, la comptabilité et l’informatique. Au titre de cette convention, votre société a facturé 1.750.000 hors taxes au cours de l’exercice.

Paris et Paris-La Défense, 6 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Sophie Duval

EXPONENS
Conseil & Expertise

20, rue Brunel
75017 Paris
S.A.S au capital de € 5.2000.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST&YOUNG et Autres

1 / 2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

COFIDUR SA
Société Anonyme
RCS CRETEIL B 682 038 385
14 rue du viaduc
94 130 Nogent-sur-Marne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

VII-ème RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois (à compter du jour de la présente assemblée), tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 6 avril 2017

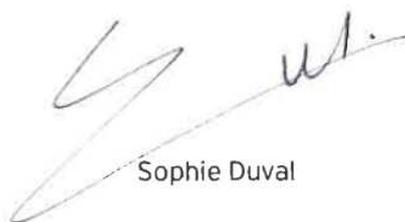
Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Yvan Corbic

ERNST & YOUNG et Autres



Sophie Duval

COFIDUR

Société anonyme au capital de 2.707.430,25 euros
divisé en 7.735.515 actions de 0,35 euro chacune

Siège social : 14, rue du Viaduc
94130 Nogent-sur-Marne

682 038 385 R.C.S. Créteil

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 23 MAI 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous présenter l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Nous examinerons successivement :

- L'activité et les résultats consolidés du groupe
- Les éléments et informations complémentaires

Nous vous exposerons les motifs justifiant les résolutions soumises à l'assemblée générale mixte et les soumettrons à votre approbation.

ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Au cours du premier semestre, la société COFIDUR SA a acquis, pour 500 K€, une participation complémentaire de 2.97% de sa filiale COFIDUR EMS et détient 100% du capital à la clôture de l'exercice.

Chiffres clefs

Compte de résultat En milliers d'euros	12/2016	12/2015	12/2014	Capitaux propres Et dettes financières	12/2016	12/2015	12/2014
	87 754	78 397	84 985	Capitaux propres	21 577	20 558	18 857
Chiffres d'affaires							
Résultat d'exploitation	2 693	3 236	2 582	Emprunt obligataire	300	306	305
Résultat courant avant I.S.	2 646	2 796	2 103	Autres emprunts et dettes financières	5 504	6 698	7 125
Résultat net	1 791	1 997	2 148	Concours bancaires	0	1 917	353

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 11.2% à 87.76 M€ contre 78.40 M€ en 2015.

Le résultat d'exploitation est en baisse à 2.693 K€ contre 3.236 K€ en 2015 :

Résultat d'exploitation 12/2015	3 236	
Augmentation de la marge brute	+	2 142 (1)
Augmentation des charges d'exploitation	-	2 336 (2)
Augmentation des impôts et taxes	-	16
Baisse des charges de personnel	+	170 (3)
Augmentation des dotations nettes aux amortissements	-	12 (4)
Augmentation des dotations nettes aux provisions sur stocks et en cours	-	319 (5)
Diminutions des dotations nettes aux provisions sur créances clients	+	186 (6)
Diminutions des dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-	359 (7)
Résultat d'exploitation 12/2016	2 693	

(1) Elle résulte de la hausse du chiffre d'affaires. Néanmoins, le taux de marge global dépend de la structure des affaires et de l'évolution des quotes-parts de volumes de productions réalisées avec des composants approvisionnés par le groupe ou fournis par les clients.

(2) La hausse concerne essentiellement les charges suivantes :

- Personnels intérimaires	: + 1 247 K€
- Pertes sur créances irrécouvrables	: + 264 K€
- Sous-traitance	: + 211 K€
- Achats de consommables	: + 145 K€
- Transports	: + 188 K€
- Entretien et réparations	: + 88 K€
- Assurances	: + 104 K€
- Autres	: + 89 K€

	+ 2 336 K€

(3) La baisse résulte essentiellement du non renouvellement partiel des départs en retraite. Les charges de personnel intègrent un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 634 K€ contre 651 K€ en 2015.

(4) L'augmentation des dotations aux amortissements est directement liée aux investissements des exercices 2015 et 2016.

(5) Les dotations nettes de reprises ont eu une incidence négative de 319 K€. Ces provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaire et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebus de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions, alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks et vient diminuer la marge brute.

(6) L'effet positif sur le résultat est compensée par une perte définitive de 264 K€ constatée en charges d'exploitation (2).

(7) L'incidence résulte essentiellement :

- De l'évolution des litiges sociaux

- La variation du taux IBBOX pris en compte dans le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite (1.31% en 2016 contre 2.03% sur 2015) a eu pour incidence une dotation de 126 K€ contre une reprise de 100 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 47 K€ contre 440 K€ en 2015.

Il intègre des charges d'intérêts sur le financement en emprunts et crédits baux de biens immobiliers et matériels industriels pour 181 K€ contre 215 K€ en 2015.

Le résultat de change est un gain net de 112 K€ pour une perte de 228 K€ sur l'exercice précédent

Le résultat exceptionnel est une perte de 131 K€ contre 151 K€ en 2015.

Il est quasi uniquement constitué de provisions sur des litiges sociaux.

Les comptes consolidés intègrent une charge d'impôt sur les sociétés de 724 K€ contre 648 K€ à la clôture de l'exercice précédent. L'écart résulte essentiellement de la prise en compte de la loi de finance du 29 décembre 2016 et de la comptabilisation au taux de 28% des impôts différés sur les engagements à long terme.

Le résultat net est un bénéfice de 1.791 K€ contre 1.997 K€ en 2015.

Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 21.577 K€ et enregistrent une variation positive de 1.493 K€ qui intègre le résultat (+ 1.791 K€), les dividendes distribués sur l'exercice (- 309 K€) et les achats et ventes de titres effectués dans le cadre du contrat de liquidité (+ 11 K€).

Suite au rachat de la participation minoritaire de 2.97% de COFIDUR EMS, les intérêts minoritaires sont nuls contre 474 K€ en 2015.

L'emprunt obligataire convertible est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024, soit 300 K€.

Les dettes financières à plus d'un an s'élèvent à 3.998 K€ contre 5.397 K€ au 31 décembre 2015.

L'endettement bancaire est de 1 583 K€ contre 2161 K€ en 2015. Il résulte essentiellement des investissements en matériels industriels des trois derniers exercices.

La dette portant sur des contrats de location-financement (2.405 K€ contre 3.136 K€) concerne les biens immobiliers des sites de Laval et Périgueux pour 2.078 K€.

Les dettes financières à moins d'un an sont de 1.519 K€ contre 1.301 K€ en 2015. Elles sont constituées de 711 K€ d'emprunts bancaires et de 808 K€ de contrat de location-financement.

Les crédits à court terme intègrent les financements de créances commerciales. Les lignes n'étaient pas utilisées à la clôture de l'exercice alors que le montant des créances financées s'élevait à 1 917 K€ au 31 décembre 2015.

Les contributions au chiffre d'affaires et résultats consolidés des entreprises intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015
COFIDUR EMS	87 754	78 397	2 731	3 276	2 638	2 782	1 798	1 978
Holding COFIDUR -SA	1 750	1 750	- 37	- 40	8	14	- 7	19
Elimination	- 1 750	- 1 750	-	-	-	-	-	-
Groupe	87 754	78 397	2 693	3 236	2 646	2 796	1 791	1 997

Les Chiffres d'affaires et résultats des comptes sociaux des entreprises intégrées

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015	12/2016	12/2015
COFIDUR EMS	87 754	78 397	2 130	2 413	2 176	2 090	1 403	1 412
Holding COFIDUR -SA	1 750	1 750	- 17	2	28	56	24	58
TOTAL	89 504	80 147	2 113	2 415	2 204	2 146	1 427	1 470

Activités et résultats de COFIDUR EMS

Le chiffre d'affaires de COFIDUR EMS est en hausse de 11,94%. Dans une conjoncture toujours difficile, le positionnement de la société sur les produits à haut niveau de services et de valeur ajoutée lui a permis de préserver ses activités et ses marges.

Evolution prévisible et perspectives

Le marché français de la sous-traitance électronique ainsi que le carnet de commandes de COFIDUR EMS offrent une faible visibilité. A la date d'arrêt des comptes, le groupe estime que le niveau d'activité du premier semestre devrait être sensiblement équivalent à celui de 2016.

ACTIVITES ET DESULTATS DE COFIDUR SA

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.750 K€ et un bénéfice de 24 K€ qui s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	12/2016	12/2015
Résultat d'exploitation	- 17	2
Intérêts sur avances de trésoreries concédées aux filiales	26	32
Produits financiers de placement	19	23
Produits de rachats des obligations convertibles	4	-
Impôts société	- 9	- 9
Autres produits et charges financiers et exceptionnels	1	10
Résultat net	24	58

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

COFIDUR SA, de par son objet, n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Action COFIDUR (code ISIN FR 000054629) :

Mois	Plus haut	Plus Bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En milliers d'euros	Nombre de Jours de cotation
Janvier 2016	2.06	1,81	1,93	254 752	496.33	20
Février 2016	1.93	1.67	1,80	159 221	284.25	21
Mars 2016	1,86	1,68	1,86	100 665	178.43	21
Avril 2016	2,04	1,72	1,85	165 469	308,43	21
Mai 2016	1,87	1,76	1,78	68 581	123.99	22
Juin 2016	1,82	1,51	1,66	168 823	287,77	22
Juillet 2016	1,78	1,66	1,70	46 675	80,65	21
Août 2016	1,94	1,70	1,88	214 056	394,09	23
Septembre 2016	1.96	1,76	1,79	168 797	314.91	22
Octobre 2016	1,85	1,75	1,77	65 644	116.32	21
Novembre 2016	1,80	1.65	1,77	185 150	319.41	22
Décembre 2016	1,95	1,78	1,94	122 068	225,32	21
Janvier 2017	2,48	1,91	2,25	402 696	888,36	22

A la clôture de l'exercice, le capital était constitué de 7.735.515 actions. En conséquence, la capitalisation boursière sur la base des derniers cours mensuels s'est élevé au plus bas à 12.8 M€ en juin 2016 et au plus haut à 17.40 M€ en janvier 2017.

Obligation convertible (code ISIN FR 0000180549)

Mois	Plus Haut	Plus bas	Dernier Cours	Nombre De titres	Capitaux En milliers d'euros	Nombre de jours de cotation
Janvier 2016	-	-	-	-	-	-
Février 2016	15.00	15.00	15.00	420	6	1
Mars 2016	-	-	-	-	-	-
Avril 2016	-	-	-	-	-	-
Mai 2016	-	-	-	-	-	-
Juin 2016	-	-	-	-	-	-
Juillet 2016	18.60	16.16	16.16	621	8	2
Août 2016	18.60	17.00	18.60	2 253	39	4
Septembre 2016	15.00	15.00	15.00	1	-	1
Octobre 2016	18.60	19.00	19.00	688	13	2
Novembre 2016	-	-	-	-	-	-
Décembre 2016	-	-	-	-	-	-
Janvier 2017	19.01	19.01	19.01	1 450	28	1

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que :

- la société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé,
- la société contrôlée au 31 décembre 2016 est :
 - Cofidur EMS SA, à raison de 424 070 actions soit 99,99 % du capital social
- en application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les participations supérieures au vingtième, au dixième, aux trois vingtièmes, au cinquième, au quart, au tiers, à la moitié, aux deux tiers, aux dix-huit vingtièmes ou aux dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de notre Société :
 - La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.
 - Monsieur et Madame RABOUTET agissant de concert avec la société SOCODOL détiennent une participation supérieure à 5% du capital et des droits de vote et inférieure à 6%.
- en application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les caractéristiques de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Aux termes de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale qui vient à détenir un nombre d'actions au porteur de la société portant le nombre total d'actions de la société qu'il possède directement ou indirectement à un nombre égal ou supérieur à 1% du nombre total d'actions composant le capital social doit, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement dudit seuil, informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la société.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Structure du Capital

La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Nous vous rappelons que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2013 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 04).
- exercice clos le 31 décembre 2014 : un dividende de € 308.787,28 (soit, par action, une somme de € 04).
- exercice clos le 31 décembre 2015 : un dividende de € 308.929,04 (soit, par action, une somme de € 04).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligible.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2016, aucune action de la Société n'était détenue par les salariés de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

En application de l'article L.225-211 (modifié par l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009)

Conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, et en application des autorisations données successivement par l'assemblée générale lors des réunions des 21 mai 2015 et 31 mai 2016, CMCIC Securities a, dans le cadre d'un contrat de liquidité, acquis 161.643 actions et en a cédé 167.292.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 5.733 actions propres.

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier,

Nous vous indiquons que les dirigeants et hauts responsables ainsi que les personnes auxquelles ils sont étroitement liés n'ont pas réalisé de transactions déclarables sur les titres de la société ou sur les instruments financiers qui leurs sont liés.

En application de l'article L.225-102.1 du Code de commerce

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux est annexée au présent rapport.
- Les conventions et engagements suivants soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce conclus au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, savoir :

Convention de prestation de services en vigueur entre Cofidur S.A. et COFIDUR EMS

La convention de prestations de services en vertu de laquelle COFIDUR fournit son assistance notamment dans le domaine de la Direction Générale, la comptabilité et l'informatique.
Au titre de cette convention, COFIDUR a facturé au cours de l'exercice la somme de 1.750.000 euros hors taxes.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Henri Tranduc et Monsieur Philippe Broussard.

- Conformément à l'article R 225-102, nous vous informons que, au 31 décembre 2016, la direction générale de la société est exercée par le Président Directeur Général.

En application des dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce,

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat ou de souscription n'a été consentie au personnel salarié ou aux dirigeants de la Société.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées d'instruments de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de pertes de valeur.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance, de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises.
A la clôture de l'exercice, ces lignes n'étaient pas utilisées.

Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit un bénéfice de 23.526,87 euros, de la manière suivante :

-	au compte de « report à nouveau » :	€ 23.526,87
	Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 7.468.414,17	
-	distribution d'une somme de	€ 309.420,60
	à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 0,04 par action.	

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après un abattement de 40% sur son montant.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport sont joints les tableaux prévus à l'article R.225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

31/12/2016	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	-		-				
Fournisseurs FNP	51		5	16		30	
Total	51		5	16		30	

31/12/2015	Total	Echues	A échéance				
			30 jours	60 jours	90 jours	90 à 360 jours	> 360 jours
Fournisseurs	-		-				
Fournisseurs FNP	64		15	19	19	11	
Total	64		15	19	19	11	

DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver un montant global de 24.700,92 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

JETONS DE PRESENCE

Il est proposé, au titre de l'exercice 2016, le versement de jetons de présence aux administrateurs à hauteur de 7.000 €. Il est précisé qu'il appartiendra au Conseil d'Administration d'en déterminer la répartition entre ses membres.

**AUTORISATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE.
DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

En application de l'article L.225-209, al. 1 à 7 du Code de commerce, modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, nous vous remercions d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir, pendant un délai de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société (maximum autorisé), soit un maximum de 773.551 actions, dans les conditions prévues au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'acquisition et la cession de ces actions pourront être effectuées, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé.

Nous vous précisons que, dans le cadre de ce programme, le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 2 (deux) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 773.551 actions, sous réserve cependant de l'adoption par votre assemblée de la résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.547.102 euros.

REGROUPEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ATTRIBUTION D'UNE ACTION ORDINAIRE DE 70€ DE NOMINAL CONTRE 200 ACTIONS ORDINAIRES DE 0,35€ DE NOMINAL DETENUES - DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC FACULTE DE SUBDELEGATION.

Compte tenu de la volatilité très importante du cours de bourse, de la volonté de votre Conseil d'administration de pérenniser un actionnariat plus « significatif » et plus stable afin d'accompagner la société dans son évolution sur son métier d'industriel, de solder un grand nombre de titres en « déshérence » et de rendre plus significatif le dividende par action, nous vous proposons de procéder au regroupement des actions composant le capital social de la société, de telle sorte que 200 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,35€ chacune seront échangées contre une action nouvelle de 70 € de valeur nominale et de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre cette décision, notamment de fixer la date de début des opérations de regroupement, publier les avis et procéder aux formalités nécessaires, constater et arrêter le nombre exact d'actions à regrouper et le nombre d'actions résultants du regroupement.

Cette délégation serait consentie pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2017.

* *
*

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions soumises à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

COFIDUR S.A.

Résultats des cinq derniers exercices

DATE D'ARRETE Durée d'exercice	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 707 430	2 707 430	2 707 430	2 707 430	2 724 678
Nombre d'actions					
- ordinaires	7 735 515	7 735 515	7 735 515	7 735 515	7 784 795
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	8 210	8 210	8 211	8 212	67 712
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	38 967	72 307	49 136	1 333 449	166 965
Impôts sur les bénéfices	- 9 264	- 9 264	- 9262	- 68 265	260 659
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	- 6 173	- 4 897	- 13 302	- 12 817	- 14 132
Résultat net	23 527	58 146	26 572	1 252 637	413 492
Résultat distribué	309 421	308 929	308 787	308 741	311 392
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements-provisions	< 0.00	< 0.00	< 0.00	0,16	0,05
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements-provisions	< 0.00	< 0.00	< 0.00	0,16	0,05
Dividendes attribués	0.04	0.04	0.04	0,04	0,04
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	8	8	8	8	7
Masse salariale	795 908	794 827	795 291	795 745	687 652
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	468 674	455 932	478 939	477 587	396 387

COFIDUR SA

TABLEAU DES MANDATS DETENUS AU 31 DECEMBRE 2016

	COFIDUR	COFIDUR EMS	EMS FINANCE
Henri TRANDUC 18, rue Parent de Rosan 75016 Paris	P.D.G.	Représentant Permanent de COFIDUR	Président
Philippe BROUSSARD 111 avenue Carnot 91600 Savigny-sur-Orge	Administrateur	Administrateur	
Gilbert BOURGEOIS Les Terrasses de l'Alhambra Parc du Roy d'Espagne Allée Cervantès 13009 Marseille	Administrateur		
Daniel THAUVIN 21 rue Guy Doussard 49400 Bagneux	Administrateur		

COFIDUR SA

DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

ET LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Montant maximal autorisé	Date d'échéance de l'autorisation	Montants utilisés	Montants restant à utiliser
<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

COFIDUR

Société anonyme au capital de 2.707.430,25 euros
divisé en 7.735.515 actions de 0,35 euro chacune

Siège social : 14, rue du Viaduc
94130 Nogent-sur-Marne

682 038 385 R.C.S. Créteil

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 23 MAI 2017

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 23.526,87 euros.

Elle approuve le montant global de 24.700,92 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes consolidés afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 790 785 euros et un résultat net part du groupe de 1 790 751 euros.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les termes dudit rapport.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit un bénéfice de 23.526,87 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 23526,87
- Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 7.468.414,17
- distribution d'une somme de €309.420,60
- à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 0,04 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendra certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, restera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après un abattement de 40% sur son montant.

Puis, l'assemblée décide la mise en paiement du dividende le 14 juin 2017.

L'assemblée générale prend acte que la société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Enfin, l'assemblée générale prend acte que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2013 : un dividende de € 308.741,40 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2014 : un dividende de € 308.787,28 (soit, par action, une somme de € 0,04).
- exercice clos le 31 décembre 2015 : un dividende de € 308.929,04 (soit, par action, une somme de € 0,04).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le montant annuel des jetons de présence à 7.000 euros au titre de l'exercice 2016, étant rappelé que le conseil d'administration est seul compétent pour en décider la répartition entre ses membres.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 2 (deux) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 773.551 actions, sous réserve du vote de la septième résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.547.102 euros.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division du nominal ou de regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Dans le respect des textes visés ci-dessus et des pratiques autorisées par l'AMF, cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la septième résolution ci-après, autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, notamment l'achat d'options d'achat ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités

et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'AMF) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale, à annuler, sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce et du programme de rachat d'actions visé sous la sixième résolution ci-dessus, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
2. à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

Huitième résolution

Compte tenu de la volatilité très importante du cours de bourse, notamment due à la valeur unitaire faible de l'action de la société, et afin de stabiliser le cours de l'action et un actionnariat plus long terme, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du décret n°48-1683 du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières modifié par le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 et du rapport du conseil d'administration :

- décide de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société, de telle sorte que 200 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,35€ chacune seront échangées contre une action nouvelle de 70 € de valeur nominale,

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, devront faire leur affaire personnelle sur une période de 30 jours, de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 200.

-Au-delà de ces 30 jours, conformément à la réglementation, les actions formant rompus seront gérées par les intermédiaires financiers qui indemniseront les porteurs de ces actions.

- donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre cette décision, notamment de fixer la date de début des opérations de regroupement, publier les avis et procéder aux formalités nécessaires, constater et arrêter le nombre exact d'actions à regrouper et le nombre d'actions résultants du regroupement,

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, pour procéder aux modifications corrélatives des statuts, déterminer et procéder, le cas échéant, à l'ajustement (y compris par voie d'ajustement en numéraire) des droits des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et des titulaires de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, procéder à toutes formalités de publicité requises et, plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de mettre en œuvre le regroupement des actions de la Société dans les conditions susvisées et conformément à la réglementation applicable.

Cette délégation serait consentie pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.